

La vallée de la chimie dans la tourmente des « polluants éternels »

STEPHANE FRACHET

Les réglementations et les contrôles se durcissent contre les PFAS, substances per- et polyfluoroalkylées. Outre les entreprises qui utilisent ces molécules toxiques et à la durée de vie très longue, deux sites en produisent près de Lyon.

De haute lutte, l'industriel japonais Daikin est parvenu à construire une nouvelle unité de 1.400 m² sur son site de Pierre-Bénite, au sud de Lyon. Autorisée par l'Etat le mois dernier, elle mettra en oeuvre des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), que Daikin Chemical produisait aux Pays-Bas. Le montant de l'investissement n'est pas précisé mais représente plusieurs millions d'euros. Une association de riverains, baptisée « Bien vivre à Pierre-Bénite », dénonce cette autorisation. « Comment est-il possible d'autoriser 15 tonnes de rejets de PFAS par an, alors que l'on sait que la santé des riverains est en danger ? » interroge son président, Thierry Mounib, l'Organisation mondiale de la santé ayant récemment classé de nouveaux PFAS dans sa liste des substances cancérogènes.

Avec sa vallée de la chimie, vaste complexe industriel qui rassemble quelque 500 entreprises (dont Daikin) et 50.000 emplois, c'est peu dire que le sujet des « polluants éternels » est sensible dans la troisième ville de France. Et surtout explosif, tant il inquiète les habitants et met sous pression les entreprises et les élus locaux. Ces milliers de substances chimiques, fabriquées par l'homme et utilisés dans de nombreux produits manufacturés, sont très persistantes et peuvent présenter des risques importants pour l'environnement et la santé.

Oeufs et légumes

Leur durée de vie « n'a rien à voir avec celle du glyphosate, qui s'élimine dans les urines », compare le député Modem du Rhône Cyrille Isaac-Sibille. « Leur nombre, leur composition, leurs effets, tout cela reste à documenter. Les chiffres varient de 4.000 à 14.700 monomères et polymères. Il faudra un soutien aux scientifiques pour mieux les identifier », recommande l'élu, qui vient de rendre un rapport au gouvernement sur ce sujet « complexe ».

L'association de riverains de Pierre-Bénite soupçonne Daikin d'opérer ce transfert vers la France pour échapper à une réglementation plus sévère aux Pays-Bas. « Ce déménagement est uniquement motivé par des raisons d'efficacité opérationnelle », rétorque un porte-parole du groupe en France.

Au nom de la protection de la propriété intellectuelle, Daikin refuse de préciser la nature des produits que les chimistes néerlandais fabriqueraient moins efficacement que leurs confrères français. Les prescriptions imposées aux industriels par la préfecture du Rhône sont de fait élevées. L'Etat exige par exemple de Daikin deux analyses par an, et il lui enjoint de chercher des alternatives aux PFAS autorisés.

En attendant, la préfecture a émis des interdictions de consommation d'oeufs et de légumes dans un rayon de 500 mètres autour du site, tout comme pour l'usine voisine d'Arkema. Si Daikin a obtenu cette autorisation d'extension, c'est qu'il s'est montré coopératif avec les autorités depuis 2020 et une mise en demeure des services de l'Etat. Il a notamment répondu à toutes les demandes de mesures, à ses frais, et de filtration des émissions toxiques, qui ont reculé.

Investissements

En comparaison, les relations des pouvoirs publics avec Arkema ont été plus compliquées. Le chimiste français attend toujours une autorisation d'extension pour son site lyonnais. Fin 2022, Arkema a investi 4 millions d'euros pour renforcer la filtration de ses rejets. Début mars, des manifestants ont pénétré sur le site accusé « d'empoisonner » l'agglomération lyonnaise et le Rhône. Huit d'entre eux seront jugés en juin prochain pour violences et dégradations de biens.

L'an dernier, après des révélations de l'émission Vert de rage, sur France 5, la métropole de Lyon, emmenée par l'écologiste Bruno Bernard, a ouvert - à l'unanimité - le chantier de son réseau d'alimentation en eau potable et a confié l'élaboration d'une étude environnementale à l'Institut écocitoyen scientifique de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Une trentaine de maires de l'agglomération lyonnaise ont porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.

L'Agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé récemment l'ampleur de la pollution après avoir abaissé les seuils de mesure des PFAS dans les captages d'eau potable. Résultat : ils sont présents partout, et encore plus dans les points de captage des petites collectivités, où les moyens financiers manquent pour mieux filtrer l'eau.

« Dispersion »

La vallée de la Chimie n'est pas la seule concernée en France. Trois autres sites seraient producteurs de polluants éternels : Chemours dans l'Oise, Solvay dans le Gard et Syensqo (une entité issue de Solvay) dans le Jura. Beaucoup d'autres utilisant des PFAS, un arrêté ministériel publié l'été dernier oblige 5.000 installations classées pour la protection de l'environnement à surveiller leurs émissions. « C'est un sujet européen, voire mondial », insiste Cyrille Isaac-Sibille.

« L'usage généralisé de ces molécules a entraîné leur dispersion. Par exemple, les mousses anti-incendie qui en contenaient ont été interdites en 2010, mais on mesure encore leurs effets aujourd'hui autour des aéroports », illustre l'élus. Et de citer les revêtements des poêles antiadhésives ou le fart qui aide les skis à mieux glisser mais pollue les montagnes.

Parmi ses 18 recommandations, Cyrille Isaac-Sibille propose de restreindre la production des PFAS, mais pas de les supprimer, en inscrivant la France dans un durcissement déjà adopté par le Danemark, l'Allemagne, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas. « Ce que le gouvernement a accepté », mentionne-t-il.

Associé au député centriste du Morbihan Jimmy Pahun et relayé par la France au Parlement et à la Commission européenne, il vient d'obtenir un premier résultat tangible : l'Europe vient d'exclure les PFAS des emballages alimentaires à compter de 2026.

Stéphane Frachet

Encadré(s) :

Cyrille Isaac-Sibille Député Modem du Rhône

Polluants éternels : 15 usines d'Auvergne-Rhône-Alpes sous surveillance rapprochée
<https://www.lesechos.fr/pme-regions/auvergne-rhone-alpes/polluants-eternels-quinze-usines-sous-surveillance-en-auvergne-rhone-alpes-2030954>

Alerte à la pollution des eaux, des lacs et des rivières en France
<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/alerte-a-la-pollution-des-eaux-des-lacs-et-des-rivieres-en-france-1896533>

Pollution de l'air : les Franciliens invités à donner leur avis <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/pollution-de-lair-les-franciliens-invites-a-donner-leur-avis-2081421>